Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20251217-2025CM17DEC05-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

N°2025-CM17DEC-05

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS : Subventions 2025 - Office Municipal des Sports, Tennis Club du Loch

Rapporteur : Mme Anne-Laure PRONO

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 11 décembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Patrick CAINJO, M. Julian EVENO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Olivier SUFFICE, Mme Sophie BEGOT, M. Frédéric ANDRÉ, M. Romuald GALERME, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Nicole ROUVET, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Germain EVO, M. Éric CORFMAT, M. David GEFFROY

Pouvoir remis :

M. André ROSNARHO-LE NORCY à Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Vincent COQUET à Mme Anne-Laure PRONO, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Mme Nicole ROUVET à Mme Michelle LE PETIT, M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, Mme Marie-Annick LE FALHER à M. Lionel FROMAGE, Mme Sylvie LE CHEVILLER à M. Mickaël LE BELLEGO, Mme Marina LE CALLONNEC à M. Olivier SUFFICE

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 15 – Pouvoirs : 8 – Votants : 23

Secrétaire de séance : M. Julian EVENO

Mme Anne-Laure PRONO, première adjointe, en charge de la politique sportive et de la vie associative, rappelle à l'assemblée délibérante qu'elle a acté la subvention 2025 à l'OMS ainsi que la répartition de l'enveloppe entre ses associations membres.

Elle rapporte que, au vu des conseillers municipaux présents et représentés, et dans l'obligation d'effectuer un vote « à la ligne » indiquant un quorum par association, l'assemblée n'avait pu statuer sur la subvention au bénéfice de l'association « Tennis Club du Loch ».

Aussi, Mme Anne-Laure PRONO propose la subvention suivante pour ladite association :

ASSOCIATIONS	Subvention de Base	Subvention effectifs	Subvention transport licenciés	Subvention emploi	Subvention totale 2025
Tennis Club du Loch		2 984 €	74 €	2 500 €	**5 556 €**

CONSIDÉRANT la délibération n°2025CM27NOV03 du Conseil Municipal du 27 novembre 2025, statuant sur les modalités d'attribution et de répartition de subventions 2025 à l'OMS et au profit de ses associations membres ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Politique sportive – Vie Associative », réunie le 06 novembre 2025 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie le 13 novembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20251217-2025CM17DEC05-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 5 556 € au profit de l'association Tennis Club du Loch, dans le cadre de l'enveloppe attribuée à l'OMS ;

Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

Le Secrétaire de séance,
M. Julian EVENO